

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2023**

Date de convocation : 28/04/2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Frédéric CHARVET est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 avril vous a été adressé par mail le 11 avril 2023.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2023.**

2 - CA3B :

Grand Bourg Agglomération nous demande de prendre une délibération pour l'harmonisation de la Taxe d'aménagement ainsi que le transfert de l'exercice du droit de préemption urbain sur la ZAE La Vavrette.

Concernant la zone du Cadran, les délibérations du transfert du droit de préemption urbain de la taxe d'aménagement seront prises ultérieurement après l'aménagement de CADRAN 4.

Il convient de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement

La délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement : Elle sera mise en application au 1^{er} janvier 2024. Cette délibération fixera le taux communal de la taxe d'aménagement à 5% sur les zones d'activités économiques de la commune définis dans le périmètre des Zones d'activités économiques tels que définis lors du conseil communautaire du 13/02/2023 qui font l'objet d'un reversement du produit de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération (Vavrette + Cadran)

Délibération n° 2023-05-001 : fixation du taux communal de taxe d'aménagement à 5% sur les zones d'activités économiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le taux communal de taxe d'aménagement à 5% sur les zones d'activités économiques.

Pour pouvoir transférer l'exercice du DPU, il convient d'abroger partiellement la délibération déléguant au maire l'exercice du DPU pour que le Conseil Municipal soit à nouveau pleinement compétent pour déléguer le DPU à la Communauté d'Agglomération sur le périmètre défini (Ainsi la délégation ne sera pas limitée par la temporalité liée au mandat du Maire)

Délibération n° 2023-05-002 : Abrogation partielle de la délibération donnant au maire la compétence DPU pour la rendre au conseil municipal et transfère de l'exercice de cette compétence DPU à Grand Bourg Agglomération pour le périmètre défini.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité abroge partiellement la délibération donnant au maire la compétence DPU pour la rendre au conseil municipal et approuve, à l'unanimité le transfert l'exercice de cette compétence DPU à Grand Bourg Agglomération pour le périmètre défini.

3 - Commissions communales :

• **Commission Animation-Culture**

Tour de France

Il est proposé de garer les camions du relais-étape sur le délaissé en triangle route de Journans ou au local technique et non pas au fond du stabilisé où ils auraient du mal à sortir en fin de passage des coureurs du fait de la probable présence de nombreux publics ; et nous aurons besoin du stabilisé pour le barbecue et l'installation du groupe « les shelton's » qui jouera de 19H à 22H.

La Mairie prend contact avec ASO pour la modification du parking des camions du relais-étape

La buvette : le chapiteau sera installé à hauteur du tennis côté city stade. Elle sera tenue par le Sou des écoles et l'amicale des classes en 3 et 8/ Une restauration rapide sera mise en place

Proposition d'un barbecue organisé par l'amicale des jeunes et les conscrits.

Le maire précise que, le but n'étant pas de mettre les associations dans le rouge financièrement, la mairie interviendra (sous forme de subvention) pour compenser les invendus après éventuelles reprises des fournisseurs et reventes aux particuliers.

Diverses animations sont prévues par « ANIMA BIKE », le club d'arts martiaux, le club photo, l'amicale des donneurs de sang, un musicien sera présent avec un orgue de Barbarie

Les informations concernant les animations doivent parvenir au service communication du département au plus tard le 15 mais pour paraître dans le magazine « ici c'est l'Ain »

Au niveau communication, il est prévu de mettre le nom de Tossiat en valeur avec des balles de pailles sous réserve de l'avancée des cultures

Présence d'une banderole « Tossiat Tour de France »

Il est également prévu un stand « producteurs locaux » à affiner et valider avec ces derniers.

Un courrier d'information sera envoyé mi-mai aux acteurs économiques de la commune et aux habitants pour les prévenir des animations et des désagréments liés à la coupure des routes.

• **Commission Communication**

Livraison du magazine sous sa nouvelle forme. Il a été distribué par les élus cette semaine

Mon beau village : retour des interviews

Cérémonie du 8 mai : la cérémonie se déroulera à 11h15 au monument aux morts. Départ à 11h de la mairie

Panneaux solaires : sur le site du SIEA, il est indiqué que pour l'achat des panneaux solaires il faut se renseigner en mairie pour savoir si une aide financière est possible.

Il est acté que la mairie de Tossiat ne participera pas à cette prise en charge.

- **Commission scolaire / périscolaire**

La mairie étudie la possibilité de mettre en place le programme « cantine à 1€ »

Ce programme, initié par l'état permet de bénéficier d'un versement de 3 € par l'Etat sur les repas à 1€ pendant 3 ans. Pour cela le barème de cantine doit comporter 3 tranches définies en fonction du quotient familial des familles.

La mairie recueille des informations auprès des communes qui sont déjà impliquées dans le programme.

Ce sujet sera proposé lors du prochain conseil municipal

Mise en place de réunion mensuelle avec le directeur de l'école.

Cette réunion permet de faire le point entre les services municipaux, l'élue et l'école et permet ainsi une information plus régulière.

Mise en place également d'un cahier de liaison permettant un suivi des demandes de l'école et des réponses de la mairie.

- **Commission Environnement**

Village propre : peu de participants mais des nouvelles personnes.

- **Commission Travaux – bâtiments**

Changement des clés : Le changement des barillets est effectué

Travaux école : l'appel d'offre est lancé depuis le 28/04. Les réponses sont attendues pour le 26/05 pour un démarrage des travaux aux 10 juillet

Travaux passerelle en bois : Des devis ont été demandés pour la rénovation du pont

- **Commission Urbanisme**

- **Commission Embellissement du Village**

Les élus intéressés se réuniront le 10 mai prochain pour une première réunion. Ils devront élire le vice-président de cette commission et discuter d'une ouverture aux personnes extérieures au Conseil municipal

- **Commission fleurissement**

La commande est passée. Il est proposé un travail sur les jardinières avec les personnes de l'ADAPEI le 11/05 et un travail sur le massif le 17/05 en présence des bénévoles de la commission.

Une solution est recherchée pour éviter que les enfants sortent sur le parking en sortant de l'école (palissade, décoration)

Convention avec l'ADAPEI

Un débriefing est à prévoir en juin avec madame BRESSAND pour évaluer les retombées de l'opération avec les jeunes de l'ADAPEI

- **CCAS :**

Pas de nouvelle de l'action prévention routière. La seconde action « prévention des chutes » est toujours en cours

Un projet éventuel pour l'année prochaine : Comment s'alimenter ou mieux s'alimenter en tant que sénior. Cette action est proposée par plusieurs organismes (ADMR et Ain Domicile service).

La mairie va les contacter pour étudier la faisabilité de l'action.

- **Commission voirie**

Rencontre avec le Département pour le passage à 30km/h sous la ville.

2 panneaux zone 30 (qui englobe tout le quartier) seront commandés

Mode doux : un panneau « attention cyclistes » sera posé par le département à 100m de la fin de la voie mode doux (vers l'entrée de Méga poids lourds).

Il manque des panneaux sur la voie verte qui devront être commandés et posés (environ 6 panneaux)

3 – Administration Générale

Information par rapport au ménage dans la Poste.

Dans la mesure où il faut la présence de l'agent d'accueil pour que le ménage soit fait dans les locaux, il est problématique à la fois pour les clients et à la fois pour l'agent d'entretien que le ménage soit fait sur les heures d'ouverture de la poste

Problème de confidentialité et problème de facilité d'entretien.

Il est convenu que l'agent d'accueil viendra le mardi et le vendredi 15 minutes plus tôt pour laisser le temps à l'agent d'entretien de faire le ménage avant l'ouverture. Caroline récupérera 1h par mois au moment le plus adéquat pour l'accueil de la mairie.

La secrétaire de Mairie est présente le lundi à la mairie. Elle peut recevoir le public mais uniquement sur rendez-vous pour qu'elle puisse avancer les dossiers. Ceci n'implique pas de modifier les horaires d'ouverture puisqu'il est noté la possibilité de prendre rendez-vous sur le panneau d'accueil.

Emploi d'été : en raison du passage du tour de France le 20 juillet, des congés des agents techniques, il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier. Les dates proposées seraient du 10 juillet au 11 août.

La création d'un emploi saisonnier sera délibérée au prochain conseil

5 - Finances :

Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats

Approbation du compte de gestion 2022 :

- **Compte de gestion 2022/Compte administratif 2022 du budget communal**

Le conseil délibère sur l'approbation du compte de gestion (comptes tenus par le comptable).

En dehors de la présence du maire, le conseil délibère sur l'approbation du compte administratif (comptes tenus par le maire).

Les deux comptes doivent parfaitement concorder. Pour se faire on effectue la comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant dans le compte administratif et le compte de gestion.

COMPTE DE GESTION 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires (a)	814 490.37 €	1 474 457.52 €	2 288 947.89 €
Titres de recettes émis (b)	163 357.16 €	994 882.33 €	1 158 239.49 €
Réduction de titres (c)		55.55 €	55.55 €
Recettes nettes (d = b-c)	163 357.16 €	994 826.78 €	1 158 183.94 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires (e)	814 490.37 €	1 474 457.52 €	2 288 947.89 €
Mandats émis (f)	353 257.34 €	888 757.99 €	1 242 015.33 €
Annulations de mandats (g)		7 550.81 €	7 550.81 €
Dépenses nettes (h = f-g)	353 257.34 €	881 207.18 €	1 234 464.52 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	0.00 €	113 619.60 €	-76 280.58 €
(h-d) Déficit	-189 900.18 €	0.00 €	

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	-21 255.95 €	-189 900.18 €	-211 156.13 €
FONCTIONNEMENT	533 852.52 €	113 619.60 €	647 472.12 €
TOTAL	512 596.57 €	-76 280.58 €	436 315.99 €

Délibération n° 2023-05-003 : Budget communal. Approbation du compte de gestion 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion du budget communal présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2022

Approbation du compte administratif 2022 :

Article L2121-14 du CGCT, le maire présente le compte administratif mais ne peut participer au vote. Il n'est pas compté dans le quorum.

La présidence de séance est donnée à un autre élu le temps du vote. Sont pris en compte les suffrages exprimés (hors abstentions et votes blancs).

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	881 207.18 €	994 826.78 €	113 619.60 €
	Investissement	353 257.34 €	163 357.16 €	-189 900.18 €
			Résultat 2022	-76 280.58 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement		533 852.52 €	533 852.52 €
	Investissement	21 255.95 €		-21 255.95 €
			Report 2021	512596.57
Total (réalisations + reports)		1 255 720.47 €	1 692 036.46 €	436 315.99 €
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	0.00 €		0.00 €
Résultats cumulés	Fonctionnement	881 207.18 €	1 528 679.30 €	647 472.12 €
	Investissement	374 513.29 €	163 357.16 €	-211 156.13 €
TOTAL CUMULÉ		1 255 720.47 €	1 692 036.46 €	436 315.99 €

Résultat de clôture

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		533 852.52 €	21 255.95 €		21 255.95 €	533 852.52 €
Opérations de l'exercice	881 207.18 €	994 826.78 €	353 257.34 €	163 357.16 €	1 234 464.52 €	1 158 183.94 €
TOTAUX	881 207.18 €	1 528 679.30 €	374 513.29 €	163 357.16 €	1 255 720.47 €	1 692 036.46 €
Résultats de clôture	0.00 €	647 472.12 €	0.00 €	-211 156.13 €	0.00 €	436 315.99 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULÉS	881 207.18 €	1 528 679.30 €	374 513.29 €	163 357.16 €	1 255 720.47 €	1 692 036.46 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		647 472.12 €	211 156.13 €			436 315.99 €

Délibération n° 2023-05-004 : Budget communal. Approbation du compte Administratif 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

• **Affectation des résultats**

Détermination du résultat : Compte administratif 2022 Budget communal

- Le solde d'exécution 2022 est de 436 315.99 € (E TOTAL)
- L'excédent global cumulé au 31/12/2022 représente 647 472.12 € (E+H Fonctionnement)
- Le déficit cumulé d'investissement représente 211 156.13 € (E Investissement)
- Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 436 315.99 € (E+H TOTAL)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
(A) Recettes de l'exercice 2022	163 357.16 €	994 826.78 €	1 158 183.94 €
(B) Dépenses de l'exercice 2022	353 257.34 €	881 207.18 €	1 234 464.52 €
(C) Résultat de l'exercice 2022 (A-B)	-189 900.18 €	113 619.60 €	-76 280.58 €
(D) Résultat antérieur 2021	-21 255.95 €	533 852.52 €	512 596.57 €
(E) Solde d'exécution (C+D)	-211 156.13 €	647 472.12 €	436 315.99 €
(F) Restes à réaliser recettes 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
(G) Restes à réaliser dépenses 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
(H) Solde des restes à réaliser (F-G)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RÉSULTAT D'ENSEMBLE (E+H)	-211 156.13 €	647 472.12 €	436 315.99 €

Résultats du budget communal :

Le résultat de clôture 2022 est de -76 280.58 €

(excédent fonctionnement 113 619.60 € + excédent investissement -189 900.18 €).

L'excédent global cumulé en fonctionnement au 31/12/2022 représente 647 472.12 €. Le déficit cumulé d'investissement est de -211 156.13 €. Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 436 315.99 €.

Délibération n° 2023-05-004 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le conseil municipal,

- après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal,

- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ✓ un excédent de fonctionnement de 647 472.12 €,
- ✓ un déficit d'investissement de 211 156.13 € du budget principal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement :	113 619.60
Excédent d'investissement :	0.00
Résultat de l'exercice	113 619.60
Résultat antérieur reporté	533 852.52
Résultat à affecter (A + B)	647 472.12
Solde d'exécution d'investissement	-189 900.18
Résultat antérieur reporté	-21 255.95
TOTAL	-211 156.13
Solde restes à réaliser	0.00
Besoin de financement (E + D)	-211 156.13
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest.	211 156.13
Report de fonctionnement R 002	436 315.99
Dépenses d'investissement D 001	211 156.13
Résultat affecté	647 472.12

6 – Urbanisme :

Cimetière :

Les devis ont été demandés pour 1 colombarium et le pavage de la totalité de la surface ainsi que pour le rechampissage des noms sur le monument aux morts

➤ **Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Comtet sous réserve du coût pour le nettoyage du monument aux morts**

PLU : une réunion avec le cabinet 2br s'est déroulée le 26 avril.

3 scénarii présentés :

Scénario 1 : qui consiste à s'appuyer sur le cadre fixé au SCOT EN VIGUEUR et ne pas remettre fondamentalement en question le PLU actuel pour le volet résidentiel

Scénario 2 : qui consiste à s'inscrire dans la dynamique de développement résidentiel du territoire

Scénario 3 : qui consiste à renouer avec une croissance démographique soutenable tout en s'inscrivant dans les objectifs de la loi Climat et résilience

Ces scénarii vous sont présentés dans le rapport complets fourni par B2R qui apporte tout de même des préconisations comme par exemple :

- Construire uniquement dans l'enveloppe urbaine en cooptant les espaces intéressants verts existants ou à créer pour le bourg.
- Mieux encadrer la constructibilité dans l'enveloppe urbaine par des OAP, pour ne pas subir la pression foncière à venir liée aux objectifs de la loi Climat et résilience. Fixer des règles en matière de densification qui permettent de maintenir le charme de la commune en assumant que certains secteurs n'ont pas vocation à être densifiés.
- Protéger les commerces en centre-bourg en interdisant le changement de destination
- Réfléchir sur l'évolutivité des Zones d'Activités (Cadran d'intérêt régional dont les surfaces devraient être réduites sur cadran 4 et La Vavrette (ZAE local) qu'il est envisagé d'augmenter sur un secteur à très fort intérêt agricole.

➤ **Le conseil municipal demande à ce que la réunion du 26 avril soit reconduite auprès de l'ensemble des membres du conseil municipal**

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- **Permis de construire : Néant**

- **Déclarations préalables :**

- * M. Ewen ROUSSET – Clôture, portail & terrasse – Route de la Grande Vavrette
- * M. Denis GRIMALDI – Clôture – Chemin de la Bouvatière
- * M. Henri GRANGER – Abri de jardin – Chemin de Mas Gruzin
- * Mme Laurie JULIEN – Changement de menuiseries et création d'une ouverture – Route de la Vavrette
- * M. Edouard JANNOT – Panneaux photovoltaïques – Imp. Des Ecorchoux

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- Vente SCI JLCAC / DENQUIN – Extension la Vavrette

7- Questions diverses :**Jumelage**

43 personnes se rendront à Hackenheim pour célébrer le 30^{ème} anniversaire du Jumelage. Tous les hébergements ont été trouvés

Voirie SNCF : Un projet global va être proposé rassemblant les entreprises. Ce projet n'implique pas la commune en terme financier. Une prochaine rencontre aura lieu début juin avec les entreprises concernées.

Culturiosités :

Les prestations proposées étaient de qualité et ont été très appréciées.

Salle marcel Dérudet : La question est posée de savoir s'il est possible d'avoir un point d'eau extérieur.

Déchets verts : Suite à l'interdiction de déposer les déchets de tonte à la déchetterie, il est constaté des dépôts sauvages dans la commune.

Des sacs d'ordures ménagères, du mobilier et de l'électro-ménagers sont régulièrement déposés devant les colonnes de tri, notamment à En Bériat. Il est rappelé que ces déchets doivent être emmenés directement par leurs propriétaires à la déchetterie.

Prochain conseil : **jeudi 1^{er} juin 2023**

Séance levée à 22h30

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,



Le Secrétaire,